

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe
commune en sciences au terme de la troisième étape du
continuum pédagogique, pour les années scolaires 2016-
2017, 2017-2018 et 2018-2019**

A.Gt 16-12-2015

M.B. 22-01-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire notamment son Titre III/I, article 36/4, § 1^{er};

Vu les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est formé pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en sciences organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

1° des quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement :

- Philippe DELFOSSE qui assumera la présidence;
- Guy-Michel JACQUES qui assumera la vice-présidence;
- Martine ADAMI;
- Frédéric DEVRIES;

2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :
Isabelle LAUREYNS;

- l'enseignement officiel subventionné :
Kristel RENTS;

- l'enseignement libre subventionné :
- Michel WAEKENS et Laetitia DERIU;



3° de quatre membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

Christophe CAMBIER;

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

Philippe CAPELLE et
Stéphanie PATTE;

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

Dominique OBLINGER (Mme).

Article 3. - - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2013 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration d'une épreuve certificative externe commune « CE1D - Sciences » au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 est abrogé.

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 décembre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET